



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 avril 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-deuxième session

Point 21 de l'ordre du jour

## Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le Groupe de travail officieux à composition non limitée sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a été créé par le Président de l'Assemblée à sa quarante-septième session et reconstitué par le Président de l'Assemblée à sa quarante-huitième session. L'Assemblée en a adopté les recommandations dans ses résolutions 47/233 du 17 août 1993 et 48/264 du 29 juillet 1994, et a réaffirmé certaines de ces recommandations dans sa résolution 51/241 du 31 juillet 1997\*.

2. Dans sa résolution 48/264, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-deuxième session, de l'état d'avancement de l'application de la résolution, après avoir recueilli les vues et tenu compte de l'expérience des Présidents de l'Assemblée à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions. Le présent rapport fait suite à cette demande.

3. On trouvera reproduites dans le présent rapport les vues reçues des Présidents de l'Assemblée générale à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions. On y trouvera également l'exposé des efforts

déployés par les grandes commissions pour rationaliser et alléger leurs ordres du jour respectifs. Dans ce contexte, le rapport contient aussi une brève analyse du volume de travail de l'Assemblée générale, fondée sur trois facteurs : le nombre de points à l'ordre du jour, le nombre de résolutions adoptées, et le nombre de rapports demandés au Secrétaire général, comme moyen de déterminer si ces efforts produisent un effet quantitatif sur les travaux de l'Assemblée.

#### II. Vues reçues des Présidents de l'Assemblée générale à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions

4. On trouvera ci-après l'exposé des vues reçues des Présidents de l'Assemblée générale à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions.

#### M. Amara Essy, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session

[Original : français]  
[9 septembre 1997]

---

\* L'Assemblée générale, dans sa résolution 51/241, a adopté les recommandations du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 51/241 a été distribué sous la cote A/52/855.

Ayant eu l'insigne honneur conféré par l'ensemble des États Membres des Nations Unies de diriger la quarante-neuvième session ordinaire de l'Organisation universelle, il

m'apparaît effectivement nécessaire de faire part des enseignements tirés de l'expérience de mon mandat de Président en vue de contribuer à la réflexion actuellement en cours sur le processus de réforme visant à une plus grande efficacité et une meilleure crédibilité de notre Organisation.

Ce faisant, je voudrais cependant par souci d'utilité circonscrire mes remarques au seul niveau de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est l'organe qui reflète par excellence le caractère universel des Nations Unies traduit par l'égalité souveraine de tous les États Membres; et le Président de cet organe est témoin privilégié à l'écoute de la variété des points de vue des États Membres. Il a également pour rôle de faciliter leurs consultations et abriter au meilleur de sa compétence les décisions consensuelles qui engagent l'ensemble des Membres de notre Organisation.

De ce point de vue mon mandat aura été singulièrement riche en enseignements puisqu'au terme du débat général j'ai pu observer que, par la faveur de la fin de la guerre froide, les États Membres dans leur unanimité ont souligné la nécessité d'engager sans tarder des réformes approfondies au sein des structures de l'Organisation en vue de lui permettre de mieux faire face aux défis nombreux du prochain millénaire. Ainsi, après de nombreuses et longues consultations, j'ai eu à mettre sur pied, avec l'accord de tous les États Membres, trois groupes de travail ad hoc à composition non limitée, respectivement, sur un agenda pour le développement, sur la situation financière critique de l'Organisation des Nations Unies, et sur le renforcement du système des Nations Unies. À cela il convient également d'ajouter la mise sur pied d'un groupe de travail spécial intergouvernemental sur la capacité de paiement.

Au total, ces quatre groupes de travail auxquels il convient d'ajouter le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, et le Groupe de travail officieux sur l'Agenda pour la paix, tous deux mis sur pied par mon prédécesseur, ont abattu un travail de grande valeur, et, avec le recul du temps, je puis affirmer avec beaucoup de satisfaction leur nécessité et leur utilité qui préfigurent de la direction de la revitalisation que devra de plus en plus emprunter l'Assemblée générale.

D'une manière générale, l'accroissement, la complexité, ainsi que la nature interreliée des questions soumises à l'Assemblée générale mettent en évidence la nécessité et l'urgence de la rationalisation de ses travaux si l'on veut aboutir à des décisions applicables, orientées vers l'action et susceptibles d'apporter les solutions acceptables aux problèmes posés.

Un autre trait de l'évolution récente des travaux de l'Assemblée générale est leur caractère quasi permanent; en effet, alors que pendant les précédentes décennies les travaux se limitaient au trois mois de la session ordinaire (de septembre à décembre), nous avons assisté ces dernières années à des travaux de l'Assemblée générale s'étalant sur toute l'année, ce qui pose évidemment des problèmes de logistique en termes de ressources financières et matérielles tant au niveau du Bureau du Président de l'Assemblée générale que des services d'appui du Secrétariat, tout comme le fait que nombre d'États Membres éprouvent les pires difficultés à participer correctement aux différentes réunions, insuffisamment préparés qu'ils se retrouvent face à une telle évolution inattendue.

Par conséquent, les suggestions que je voudrais formuler ici s'appuient sur le constat des difficultés de fonctionnement au sein de l'Assemblée générale qu'il m'a été donné d'expérimenter au cours de mon mandat et qui se situent aux trois plans institutionnel, organisationnel et celui des ressources.

## **I. Au plan institutionnel**

### **A. Généralisation des groupes de travail ad hoc à composition non limitée, mais en même temps limitation de leur mandat dans le temps**

En effet, l'expérience des groupes de travail ad hoc à composition non limitée a prouvé leur utilité avérée en ce sens qu'ils permettent des consultations élargies et approfondies sur les sujets en question et facilitent l'application des décisions consensuelles qui en résultent. Pour cette raison je suis porté à encourager leur création autant que de besoin, mais je voudrais fortement préciser que, pour garantir toute leur efficacité, il importe que les termes de référence sous-tendant la création des groupes de travail soient précis et concis, et surtout que des objectifs dans le temps leur soient assignés afin d'éviter l'enlèvement «ad eternam» des travaux du groupe de travail.

### **B. Une plus grande participation du Président de l'Assemblée générale aux activités du Conseil de sécurité est souhaitable**

En effet, nonobstant les briefings périodiques du Président de l'Assemblée générale par le Président du

Conseil de sécurité dont l'utilité ne souffre d'aucune contestation, il me semble cependant souhaitable que le Président de l'Assemblée générale ait une connaissance en temps réel des dossiers suivis par le Conseil et surtout des consultations officielles. Pour ce faire, je suggère qu'un membre désigné du Bureau du Président de l'Assemblée générale participe en qualité d'observateur à toutes les séances de consultations officielles du Conseil de sécurité afin de rendre compte en temps réel au Président de l'Assemblée générale.

## II. Au plan organisationnel

Les efforts de rationalisation des travaux de l'Assemblée générale déjà entrepris doivent être poursuivis dans le sens d'une plus grande cohérence au niveau de la substance et d'une meilleure méthode au niveau de l'organisation.

### A. Limitation des points inscrits à l'ordre du jour des sessions

Un foisonnement des points inscrits à l'ordre du jour des sessions entraîne irrémédiablement un traitement superficiel de l'ensemble de ces points et ne milite pas en faveur de l'efficacité recherchée que nous appelons tous de nos vœux. En effet, il est bien connu qu'en présence d'une multitude de priorités il n'y a plus de priorité.

Je penche par conséquent pour une approche plus sélective des sujets à examiner dont la pertinence s'impose de sorte que soit introduite plus de cohérence dans la substance des travaux de l'Assemblée générale, évitant ainsi les doubles emplois et autres abstractions qui ne contribuent en rien aux solutions concrètes.

### B. Orientation plus concrète du débat général

Il serait hautement souhaitable que soit de plus en plus encouragées les contributions au débat général qui se concentrent sur des développements axés sur les aspects concrets des questions examinées, et que soient avancées des propositions pertinentes susceptibles de déclencher l'intérêt du plus grand nombre d'États Membres et être traduites en résolutions orientées vers l'action.

## C. Rationalisation du calendrier des réunions

L'accroissement des sollicitations soumises à l'Assemblée générale et la nature globale des questions actuelles imposent à mon sens que la programmation des réunions soit conçue dans le cadre d'un continuum logique qui permette la participation du plus grand nombre des États Membres, surtout ceux dotés d'un nombre réduit de délégués.

Par ailleurs, pendant la période du débat général, il serait souhaitable que les visites des chefs d'État et autres personnalités faites au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale soient programmées de telle sorte, en ce qui concerne ce dernier, que le démarrage ponctuel des travaux de l'Assemblée n'en soit pas affecté.

## III. Au plan des ressources

Une revitalisation effective des travaux de l'Assemblée générale ne peut se concevoir sans une adéquation réaliste des ressources allouées à cet organe.

Sur la base de mon expérience de Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, j'ai noté le niveau dérisoire des moyens mis à la disposition du Président de l'Assemblée générale et de son Bureau. À cela je dois également ajouter que les services d'appui de l'Assemblée générale font constamment l'objet de coupes budgétaires sombres affectant sensiblement le niveau et la qualité de leurs prestations si précieuses à la bonne marche des travaux de l'Assemblée générale et du Bureau du Président.

Enfin, en tant que Président originaire du continent africain, j'ai été particulièrement déçu par le faible niveau de priorité accordé aux questions de développement de l'Afrique, notamment dans le cadre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 lors de l'examen du fonds de diversification pour les produits de base africains. J'ai pu constater notamment à cette occasion les difficultés inacceptables auxquelles étaient confrontées le Bureau d'appui du Secrétariat chargé de cette question.

Compte tenu de ce qui précède, je suggère comme propositions d'amélioration :

### **A. Qu'un budget conséquent doit être alloué au Président de l'Assemblée générale**

En effet, les moyens mis à la disposition du Président de l'Assemblée générale, tel qu'il m'a été donné de le constater, ne lui permettent pas d'acquiescer les rôles croissants que la nouvelle évolution lui impose, à savoir, une plus grande implication dans tous les grands dossiers des Nations Unies, exigeant en premier chef qu'il puisse participer convenablement aux différentes réunions majeures, visiter par exemple les théâtres d'opérations de maintien de la paix, ou tout simplement répondre aux invitations de voyages officiels qui lui sont adressées. À cette limitation flagrante, il convient d'ajouter l'impossibilité qui lui est faite de louer les services d'experts ou de consultants pour des études importantes qu'exigent certaines situations, tout cela faute de ressources prévues à cet effet.

La liste des privations et frustrations que subit le Président de l'Assemblée générale est longue et je ne pense pas qu'il est nécessaire d'engager ici une polémique pour la bonne raison que cet état de fait est connu de tous et est bien résumé dans la note (A/46/969) de l'Ambassadeur Shihabi de l'Arabie saoudite, Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, dont je cite l'extrait suivant :

«Le Bureau du Président de l'Assemblée générale demeure tributaire, pour l'essentiel, du personnel et de l'appui que lui apporte le gouvernement du Président. Cette situation lui donne un caractère transitoire, sans les éléments institutionnels qui lui permettraient de jouer le rôle que les Membres de l'Organisation des Nations Unies envisageraient pour lui; ceci est un inconvénient majeur qui pourrait aboutir à l'affaiblissement de l'Assemblée générale, principal organe de l'Organisation.

Une année entière d'expérience après que le privilège d'assumer les fonctions de président de l'Assemblée générale m'ait échoué, je suis plus convaincu que jamais qu'il est indispensable de prendre les dispositions minimales qui permettraient au Bureau du Président, qui est au centre de l'activité de l'Assemblée générale, d'oeuvrer dans la continuité dont il a besoin. J'ajouterai pour les présidents qui me succéderont que, dans les limites des ressources du budget ordinaire de l'Organisation, le Bureau du Président de l'Assemblée générale devrait bénéficier d'une modeste indemnité financière qui lui permettrait de financer ses dépenses administratives de base et les frais de voyage et de représentation officiels de ses membres, ainsi que les autres dépenses auxiliaires susceptibles de s'y ajouter.»

Je ne puis à mon tour qu'affirmer la pertinence et l'actualité de cette position et souhaiter qu'une application concrète lui soit accordée sans délai, c'est-à-dire décider d'une dotation budgétaire conséquente pour les activités du Président et de son Bureau.

### **B. Que la Division des affaires de l'Assemblée générale soit renforcée en personnel et en moyens**

Comme chacun le sait, la Division des affaires de l'Assemblée générale est le principal service d'appui qui soutient le Président de l'Assemblée générale et son Bureau pendant son mandat et, en fait, c'est elle qui assure le lien de continuité et de permanence dans les travaux de l'Assemblée générale d'une session à l'autre.

Demander que cette structure soit renforcée revient à affirmer une évidence, car il n'est pas normal que l'on laisse au seul gouvernement du pays dont est originaire le Président de l'Assemblée générale le soin de pourvoir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement du Bureau du Président. Cette exigence est d'autant plus légitime que l'accroissement et la complexité des tâches dévolues au Président de l'Assemblée générale imposent à ce dernier la disponibilité permanente d'une capacité d'expertise pointue dans tous les domaines.

Par conséquent, et en fonction de cette exigence, j'attache du prix à ce que, malgré le contexte bien compris de la réduction des effectifs actuellement en cours, la Division des affaires de l'Assemblée générale soit notablement renforcée, et en tout état de cause, ne connaisse aucune réduction de personnel.

### **C. Que le Bureau d'appui du Secrétariat chargé du développement de l'Afrique soit renforcé**

Les différents plans et programmes prioritaires des Nations Unies pour le développement de l'Afrique tels que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et plus récemment l'Initiative spéciale, qui se sont succédés, se sont révélés à l'expérience être des vœux pieux sans applications concrètes. Bien entendu, les responsabilités de cette situation sont connues et bien partagées entre les pays africains eux-mêmes, la communauté internationale, et le Secrétariat de l'ONU.

S'agissant de la responsabilité du Secrétariat, j'estime que la priorité tant proclamée en faveur du développement de l'Afrique devrait au moins être traduite par l'existence d'un bureau d'appui conséquent doté de moyens adéquats.

**M. Diogo Freitas do Amaral, Président  
de l'Assemblée générale à sa cinquantième session**

[Original : anglais]  
[8 janvier 1998]

## I. Les bureaux

Nul à l'ONU n'ignore que les installations de travail réservées au Président de l'Assemblée générale sont modestes et de dimensions réduites. Cela n'a pas toujours été le cas : en 1980 par exemple, alors que j'étais Ministre des affaires étrangères du Portugal, j'avais été reçu par le Président de l'Assemblée générale au cours du débat général, et je me rappelle fort bien comme ce bureau était spacieux et bien équipé.

La présente situation est inacceptable.

## II. Le personnel

La situation actuelle est assez bonne, à une exception près.

Pour l'année, on a détaché à mon service le personnel ci-après : un porte-parole du Département de l'information, un agent de sécurité, deux chauffeurs et deux secrétaires.

C'était convenable, mais l'une des secrétaires n'était détachée que pour la période de septembre à décembre, et je n'ai pu prolonger son détachement auprès de mon bureau pour le reste de l'année qu'après d'âpres discussions avec le Secrétariat. J'estime qu'il faut affecter deux secrétaires à plein temps, pendant toute l'année, au service du Président.

## III. Le budget

Le budget du Bureau du Président est insuffisant, pour trois raisons principales :

1) Les frais de représentation ne couvrent que deux déjeuners d'affaires du Président de l'Assemblée avec les présidents des grandes commissions, alors qu'il en faudrait au moins trois entre septembre et décembre;

2) Les frais de représentation ne couvrent pas les déjeuners d'affaires du Président de l'Assemblée avec les Vice-Présidents des cinq groupes de travail de haut niveau à composition non limitée sur la réforme de l'Organisation. Il faudrait ouvrir des crédits pour ce type de travail essentiel;

3) Le budget ne prévoit aucun crédit pour les voyages officiels du Président à l'étranger (voir la section IV).

## IV. Les déplacements officiels du Président de l'Assemblée générale

Au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale, j'ai été officiellement invité à me rendre dans une douzaine de pays, notamment le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, le Japon, le Koweït, la République de Corée, le Saint-Siège et la Thaïlande.

J'ai demandé si des fonds étaient prévus au budget de l'ONU pour les frais de voyage, car les gouvernements hôtes ne prenaient en charge que le logement et les repas dans leur pays. La réponse a été négative.

Le Gouvernement de mon pays a offert, sur mon insistance, de prendre à sa charge les frais d'un seul voyage officiel (j'ai choisi de me rendre en Chine et au Japon). Il n'a pas voulu financer d'autres voyages. J'ai donc été obligé de refuser la plus grande partie des invitations qui m'avaient été adressées.

Personnellement, j'estime que le Président de l'Assemblée générale devrait pouvoir faire deux ou trois voyages officiels dans le courant de son mandat, en se rendant dans quelque trois pays à chaque voyage, afin de répondre aux invitations qui lui sont gracieusement adressées. Tant de fonctionnaires de l'ONU voyagent constamment aux frais de l'Organisation – pourquoi n'exclure que le Président de l'Assemblée générale?

**M. Razali Ismail, Président de l'Assemblée générale  
à sa cinquante et unième session**

[Original : anglais]  
[20 janvier 1998]

## I. Introduction

1. La présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions

régissant le rôle et les pouvoirs du Président énoncées dans le règlement intérieur de l'Assemblée générale, devait poursuivre les objectifs suivants :

a) Souligner le rôle central du Président et promouvoir l'image de la présidence de l'Assemblée générale pour contribuer à donner une image plus positive de l'Organisation dans son ensemble;

b) Veiller à ce que les réunions de l'Assemblée générale, séances plénières ou séances des grandes commissions, se déroulent de façon rationnelle et efficace, notamment en améliorant les méthodes de travail et en tenant régulièrement des réunions ou des consultations avec les présidents et les membres des commissions intéressées;

c) Aider à mener à bonne fin les travaux des divers groupes de travail consacrés à différents aspects de la réforme de l'Organisation, de façon que celle-ci demeure adaptée aux réalités, en particulier face aux besoins des peuples du monde;

d) Promouvoir une plus grande transparence et faciliter la participation d'un plus grand nombre d'États Membres au processus de prise de décisions de l'ONU, en particulier sur des questions essentielles comme le choix du nouveau Secrétaire général, la participation d'organes non gouvernementaux aux travaux de l'ONU, etc.;

e) Établir des relations étroites entre les diverses entités de l'Organisation, notamment entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, ainsi qu'entre l'Assemblée générale et le Secrétariat.

## II. Évaluation

### A. Observations générales

2. Dans mon allocution de clôture de la dernière séance de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, le 15 septembre 1997, j'ai présenté une évaluation des travaux accomplis pendant l'année et aussi quelques réflexions sur l'avenir. Pour moi, cette cinquante et unième session a été une époque où il a fallu s'atteler à une charge de travail de plus en plus lourde, limiter le plus possible les cérémonies, et concentrer les énergies créatrices de façon à surmonter les discordes politiques afin de promouvoir les buts et principes de la Charte et de réformer l'Organisation. Je suis convaincu que nous avons réussi à forger un esprit de partenariat de part et d'autre, en un effort collectif de mobiliser l'ONU et de relever les défis qui nous attendent.

3. Ayant réussi à traverser la session ordinaire avec, j'aime à le croire, une nouvelle culture du travail, et s'étant débarrassée du syndrome du «train-train quotidien», ce qui a permis d'économiser 2 millions de dollars en un an, l'Assemblée générale a oeuvré à divers aspects de la réforme et de la restructuration par l'intermédiaire de cinq groupes de travail pour parvenir à un plan d'action devant «révolutionner l'Organisation dans le calme». Outre la fièvre de la réforme, l'année a aussi été marquée par la nomination d'un nouveau Secrétaire général, la session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 et la dixième session extraordinaire d'urgence consacrée à la question des territoires occupés.

### B. Les groupes de travail

4. Cela a été un motif de satisfaction que d'avoir réussi à mener à bien les travaux du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur un agenda pour le développement et ceux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies. Toutefois, les travaux sur les questions dont s'occupent les groupes de travail sur la situation financière, l'Agenda pour la paix et la restructuration du Conseil de sécurité demeurent inachevés.

5. Un ensemble global de mesures de réforme du Conseil de sécurité reste un objectif à la fois souhaitable et difficile à réaliser, mais il faut d'abord que les pays comprennent les aspirations universelles en faveur du changement dans une Organisation embourbée dans des modes de gouvernance peu démocratiques. J'ai tenté, sans partialité – même si d'aucuns refusent de me croire – et en combinant prudence et innovation, d'établir, laborieusement, une position générale sur la réforme du Conseil de sécurité, et de présenter un plan d'ensemble sur la façon d'y parvenir. Ces propositions demeurent à la disposition des États intéressés pour qu'ils les reprennent et les fassent aboutir.

6. L'élément le plus décevant, concernant peut-être l'une des questions les plus cruciales que l'on n'ait pu résoudre à la cinquante et unième session, est que l'on continue de se trouver dans l'impasse sur le problème du paiement des arriérés et que l'on n'ait toujours pas réussi à rétablir la stabilité financière de l'Organisation. Le manque de moyens financiers qui paralyse l'Organisation continue d'entraver le progrès de la réforme en empêchant des négociations constructives visant à réformer véritablement l'Organisation. Certains avancent des arguments sur des procédures législatives complexes, attachent des conditions arbitraires au paiement et utilisent les médias pour présenter une version

différente, mais sans réussir à réduire ce qui est purement et simplement une obligation solennelle issue d'un traité. L'unilatéralisme aveugle mènera l'ONU à sa perte.

### C. La session extraordinaire consacrée à l'Action 21

7. La coopération internationale aux plans national et mondial, et en coopération avec d'autres protagonistes, s'est heurtée à une grave impasse à la session extraordinaire. Les gouvernements n'ont même pas réussi à se mettre d'accord sur une déclaration politique qui évaluerait honnêtement ce que nous avons accompli dans la réalisation des engagements pris à la Conférence de Rio. Le texte issu de la session, réduit à sa plus simple expression, ne fixe pas de nouveaux objectifs, pas plus qu'il ne permet de catalyser les ressources en faveur de programmes, alors même que tant les gouvernements que le grand public sont fervents partisans du développement durable. La session extraordinaire a été fort révélatrice en ce sens qu'elle a illustré que l'ONU était incapable de surmonter les échecs des gouvernements, qu'elle était marginalisée en tant qu'institution normative, et qu'elle était trop faible pour traduire les consensus en réalisations matérielles tangibles. Avec la baisse de l'aide publique au développement et la montée du pouvoir politique des sociétés et industries transnationales, l'ONU court sérieusement le risque de voir son oeuvre limitée aux questions à caractère social et non aux questions à caractère économique du développement. De même, il y a des leçons à tirer de l'approche que nous adopterons pour déterminer les résultats d'autres conférences mondiales.

### D. Les organisations non gouvernementales

8. La participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la session extraordinaire a fait étape. Mais j'ai été déçu de voir que la question plus large de la participation des ONG aux travaux de l'ONU n'est toujours pas réglée. Malgré les gros efforts déployés par le Sous-Groupe chargé des organisations non gouvernementales pour définir clairement le problème et en faire avancer la solution, l'intransigeance de certains et la politisation du sujet ont empêché le Sous-Groupe de seulement se mettre d'accord sur son mandat. Si l'on pouvait voir s'exprimer à l'ONU une combinaison de voix gouvernementales, inter-gouvernementales et non gouvernementales, cela refléterait la réalité mieux que ce n'est le cas avec une Organisation dominée par des États souverains, et cela en renforcerait la légitimité. Le Forum du Millénaire proposé ne saurait remplacer le rôle que pour-

raient jouer les ONG dans le processus de prise de décisions de l'ONU.

### E. La session extraordinaire d'urgence

9. Par deux fois cette année, l'Assemblée générale, dans le cadre d'une question qui influe sur la paix et la sécurité internationales, a abordé la question des mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé, étant donné l'incapacité dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité d'agir en raison du veto d'un membre permanent. Je recommanderais aux Membres qui ne peuvent trouver justice au Conseil de sécurité de recourir à la tribune plus large de l'Assemblée générale en se prévalant de la résolution intitulée «L'union pour le maintien de la paix» [résolution 377 A (V)].

### F. La nomination du Secrétaire général

10. Dans les derniers jours de la session ordinaire, l'Assemblée générale et la présidence ont réagi efficacement et joué un rôle impartial et constructif dans le choix du Secrétaire général, alors que l'unilatéralisme volontariste avait causé une impasse au Conseil de sécurité et menacé de saper l'intégrité de l'institution des Nations Unies elle-même. Il y a eu interaction étroite entre le Président du Conseil de sécurité et le Président de l'Assemblée générale, qui s'est rendu à ces consultations accompagné de cinq Vice-Présidents de l'Assemblée générale (représentant les cinq régions), ainsi que des Présidents des groupes régionaux. Des modifications ont été apportées au libellé de la résolution portant nomination du Secrétaire général ainsi qu'à la cérémonie à l'Assemblée générale au cours de laquelle le Secrétaire général a été investi de ses fonctions.

## III. L'avenir

### A. Aperçu général

11. Nous avons encore fort à faire si nous voulons remplacer notre approche aux réformes de l'ONU, qui est une approche au «coup par coup», étroite et inefficace, par une approche plus large. Le projet de réforme du Secrétaire général mérite que nous lui accordions d'urgence notre pleine attention sans succomber à des considérations politiques. La tâche de renforcement de l'ONU dépendra en grande partie de la capacité de l'Organisation de s'adapter au changement, au-delà des lents ajustements marginaux. Cela ne sera certes

pas facile, car nous n'avons pas encore réussi à nous accorder sur la notion de base de ce qui constitue une réforme.

12. Tous les aspects de l'ONU restent un enjeu et un prix à remporter dans le débat de plus en plus intense entre le Nord et le Sud, surtout dans un monde dominé par une seule super-puissance; chacune des parties se réclame de valeurs fondamentales et de perspectives en contradiction les unes avec les autres, ce qui cause une impasse politique dans pratiquement tous les aspects de la réforme. Il ressort à l'évidence, dans le contexte des gouvernements et du Secrétariat, que les grands pays estiment essentiel que la réforme ne doit affecter d'aucune façon leurs droits, prérogatives et statut, mais que par contre les pays en développement manquent souvent de moyens et sont souvent désunis, et qu'ils soulignent parfois beaucoup trop la forme au détriment du fond, alors même que leur pouvoir de négociation s'affaiblit et que la cohérence des autres groupements politiques se renforce.

13. L'ONU ne se trouverait pas renforcée si la réforme se concentrait uniquement sur la rentabilité, l'efficacité, et une meilleure coordination. Ces objectifs à eux seuls détourneraient l'attention des fonctions réelles de l'Organisation et des responsabilités que lui confère la Charte. Si l'on veut que l'ONU survive, il faut transformer une organisation qui ne sert que les intérêts des États, surtout les plus puissants, en une organisation servant les intérêts de tous, surtout ceux de populations vivant dans une société interdépendante en voie de mondialisation dans tous les domaines.

14. En tant que Président, j'ai aussi beaucoup œuvré à l'interaction avec le monde extérieur à l'ONU et j'ai gardé ma porte ouverte non seulement aux représentants de gouvernements, mais aussi, et dans une égale mesure, aux organisations non gouvernementales, aux étudiants, aux milieux d'affaires, aux universités et aux journalistes. Je suis aussi allé dans des camps de réfugiés pour me rendre compte sur place des souffrances et des privations dont pâtissent certains, même si je n'ai pas pu accepter les nombreuses invitations qui m'ont été adressées par plusieurs gouvernements. Il ne s'agissait pas là, loin s'en faut, d'une opération visant à me rendre populaire, mais d'une tentative sérieuse d'expliquer le multilatéralisme et le rôle de l'Organisation des Nations Unies – ses objectifs, ses rouages, ses points forts et ses contradictions – en termes simples, sans fanfare ni rhétorique.

## B. Recommandations spécifiques

15. Je partage sans réserve les vues exprimées par le Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée

générale, l'Ambassadeur Samir Shihabi, qui a déclaré, dans le document A/46/969 :

«Une année entière d'expérience après que le privilège d'assumer les fonctions de Président de l'Assemblée générale m'ait échu, je suis plus convaincu que jamais qu'il est indispensable de prendre les dispositions minimales qui permettraient au Bureau du Président, qui est au centre de l'activité de l'Assemblée générale, d'œuvrer dans la continuité dont il a besoin. J'ajouterai pour les présidents qui me succéderont que, dans les limites des ressources du budget ordinaire de l'Organisation, le Bureau du Président de l'Assemblée générale devrait bénéficier d'une modeste indemnité financière qui lui permettrait de financer ses dépenses administratives de base et les frais de voyage et de représentation officiels de ses membres, ainsi que les autres dépenses auxiliaires susceptibles de s'y ajouter.»

En fait, l'un des résultats obtenus par le Groupe de travail sur le renforcement du système des Nations Unies a été l'adoption de la résolution 51/241 de l'Assemblée générale, à l'annexe de laquelle il est dit, au paragraphe 44 :

«Afin d'aider le Président à exercer ses fonctions, l'Assemblée générale demandera au Secrétaire général, après avoir consulté le Président, d'inclure dans le budget-programme une proposition visant à mettre à la disposition du Président les ressources appropriées, au besoin en renforçant l'appui administratif et le personnel de son bureau.»

En conséquence, le 5 août 1997, j'ai écrit au Secrétaire général une lettre déclarant que, compte tenu des termes des paragraphes 1 et 3 de la résolution 51/241 et du paragraphe 44 de son annexe, je souhaitais suggérer que les fonctionnaires s'occupant de ces questions se réunissent au plus tôt pour assurer que soient prévues au budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 les dispositions voulues afin que des ressources suffisantes soient mises à la disposition du Président de l'Assemblée générale et de son bureau. Cela importe particulièrement du fait que l'on doit examiner le budget pour l'exercice 1998-2000 en octobre-décembre 1997.

16. Je suis fermement convaincu que, le volume de travail de l'Assemblée générale étant de plus en plus important et se répartissant sur toute l'année, le Bureau du Président devrait être doté d'un personnel à plein temps comprenant notamment les éléments suivants :

- a) Un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs;
- b) Un porte-parole;

- c) Deux secrétaires;
- d) Un agent de sécurité (bien que personnellement, grâce à la générosité de mon gouvernement, je n'aie pas eu besoin de ses services à plein temps);
- e) Une voiture et un chauffeur (bien que personnellement, grâce à la générosité du Gouvernement malaisien, je n'aie pas eu besoin de ses services à plein temps);
- f) Une allocation pour quelques modestes petits déjeuners ou déjeuners et dîners d'affaires;
- g) Des locaux de travail adéquats, notamment des salles de réunion spécifiquement réservées.

17. J'estime également qu'il est nécessaire d'encourager des consultations plus transparentes et régulières entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, auxquelles le Président de l'Assemblée pourrait être accompagné d'un nombre représentatif de vice-présidents et de présidents de groupes régionaux.

18. Quant au déroulement des travaux de l'Assemblée générale, j'estime qu'il est temps de demander que tous les Vice-Présidents de l'Assemblée, quel que soit leur statut au Conseil de sécurité, participent aux travaux des réunions de l'Assemblée générale, y compris en assurer la présidence.

19. Parmi les autres propositions à étudier, il convient de citer l'organisation d'une réunion annuelle des chefs des principaux organes de l'ONU, qui se réuniraient au début de chaque session de l'Assemblée pour échanger des vues sur les questions devant être examinées à la session.

20. Je ne saurais trop souligner la nécessité de travailler en collaboration étroite avec les présidents des grandes commissions. Il est essentiel de tenir régulièrement des réunions. Bien que certains présidents de grandes commissions se soient fort bien acquittés de leur tâche sans être représentants permanents, je suis d'avis qu'il serait utile que les États Membres envisagent de veiller à ce que tous les présidents de grandes commissions aient rang de représentant permanent, pour bien souligner l'importance attachée aux travaux de ces commissions.

### **III. Examen par les grandes commissions de leurs ordres du jour respectifs**

5. Dans sa résolution 48/264, l'Assemblée générale, notamment, a félicité les grandes commissions de l'oeuvre utile qu'elles avaient entreprise pour examiner leurs ordres du jour respectifs, les a encouragées à poursuivre cette tâche,

et a adopté les Directives concernant la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale énoncées à l'annexe I de la résolution. Le paragraphe 5 de ces Directives contient des recommandations précises concernant l'examen des ordres du jour respectifs des grandes commissions; on leur suggère notamment de regrouper plusieurs points en un seul intitulé ou de les inscrire en tant que points subsidiaires, d'examiner en même temps les points qui concernent des questions apparentées, ou d'envisager de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans.

### **Première Commission**

6. La rationalisation des travaux de la Première Commission fait l'objet de débats depuis la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Plusieurs des présidents de cette Commission se sont efforcés de régler les questions urgentes et pertinentes touchant la rationalisation en remaniant l'ordre du jour et en améliorant le fonctionnement de la Commission.

7. Dès le départ, l'on a adopté une double approche à la réforme de la Première Commission, l'une visant les aspects de fond et l'autre les éléments de procédure. Si les tentatives de rationaliser l'ordre du jour concernant le désarmement international en général, et l'ordre du jour de la Première Commission en particulier, se sont heurtées à des difficultés, l'adoption de modifications de procédure s'est révélée plus faisable.

8. À la quarante-huitième session, dans sa résolution 48/87 du 16 décembre 1993, l'Assemblée générale a adopté une approche thématique regroupant les points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission en 10 grands domaines : armes nucléaires; autres armes de destruction massive; armes classiques; désarmement et sécurité régionaux; espace extra-atmosphérique; et sécurité internationale. L'examen des questions de désarmement a été quelque peu amélioré : aux quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions, la Commission a procédé à un débat structuré officiel sur les sujets et pris des décisions sur les projets de résolution suivant ce regroupement.

9. Également à la quarante-huitième session, le Président de la Première Commission a distribué un document de travail (A/C.1/48/9) visant à établir un cadre pour l'approche globale à tous les points de l'ordre du jour de la Commission. On y encourageait la Commission à examiner plus avant la question de l'intégration pratique des questions touchant le désarmement et la sécurité internationale. Après de longues consultations, depuis ladite session, la Commission a examiné les questions touchant le désarmement et la sécurité interna-

tionale de façon intégrée tout au long des trois phases de ses travaux (débat général, examen thématique, examen des projets de résolution sur ces questions et prise de décisions à leur sujet).

10. En outre, comme suite à la recommandation de l'Assemblée générale tendant à envisager la possibilité d'examiner certaines questions à l'ordre du jour des grandes commissions tous les deux ou trois ans, la Première Commission a décidé d'adopter un cycle biennal, triennal ou quadriennal pour l'examen de certaines questions, notamment les points concernant le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement, les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes de telles armes, la question de l'Antarctique, la Semaine du désarmement, le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement et la vérification sous tous ses aspects.

11. De plus, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale tendant à regrouper les points de l'ordre du jour concernant des questions apparentées sous un seul intitulé, la Première Commission a décidé de fusionner les questions intitulées «Réduction des budgets militaires» et «Information objective sur les questions militaires» sous le même intitulé, «Réduction des budgets militaires». Elle a fusionné deux points concernant les assurances en matière de sécurité en un seul, sous un intitulé convenu. Elle a également décidé de continuer d'examiner la possibilité de regrouper des questions similaires à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. La Première Commission entend reprendre ses travaux au début de juillet 1998 pour poursuivre l'examen de la question de la rationalisation de ses travaux et de la réforme de son ordre du jour, et aussi pour examiner la demande contenue au paragraphe 37 de l'annexe à la résolution 51/247, à savoir que la Commission du désarmement devrait continuer à examiner les moyens de mieux organiser ses travaux, y compris envisager de fixer des durées de sessions plus rationnelles.

### **Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

12. Par sa résolution 47/233, l'Assemblée générale a établi la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) en fusionnant l'ancienne Commission politique spéciale et l'ancienne Quatrième Commission (Décolonisation). En conséquence, depuis la quarante-huitième session, le programme de travail

de la Quatrième Commission combine les ordres du jour des deux anciennes commissions.

13. En un effort d'améliorer et de rationaliser ses travaux dans toute la mesure du possible, et d'utiliser constructivement le temps et les services de conférence dont elle dispose, la Commission a regroupé tous les points de l'ordre du jour touchant la décolonisation et a tenu un seul débat général sur la question.

14. Les autres questions renvoyées à la Commission, du fait de leur diversité, ont été examinées individuellement au cours des trois dernières sessions de l'Assemblée générale, bien que l'on se soit efforcé d'assurer l'utilisation maximale des installations et services de conférence, en prévoyant, dans la mesure du possible, d'examiner plusieurs points à la même séance.

15. En outre, la Commission n'a ménagé aucun effort pour éliminer les points de l'ordre du jour sur lesquels aucune décision n'avait été prise ces dernières années. Par exemple, à ses quarante-neuvième et cinquante et unième session, sur la recommandation de la Commission, l'Assemblée générale a décidé de supprimer de son ordre du jour les points intitulés «Science et paix» et «Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies» (décisions 49/418 et 51/429).

### **Deuxième Commission**

16. La Deuxième Commission a commencé à regrouper les points de son ordre du jour dès la quarantième session. Ces dernières années, son ordre du jour a connu une série de modifications comme suite aux dispositions de la résolution 50/227 du 24 mai 1996 et d'autres résolutions adoptées par l'Assemblée au titre du point intitulé «Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes»; notamment, un cycle biennal ou triennal a été institué pour l'examen de certaines questions et questions subsidiaires. Il en est résulté, à la cinquante et unième session, un ordre du jour comportant sept points généraux couvrant 21 points subsidiaires.

17. La restructuration de son ordre du jour explique la réduction brutale du nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la recommandation de la Deuxième Commission, qui est passé de 41 à la cinquantième session à 28 à la cinquante et unième session. Dans la plupart des cas (mais pas dans tous), la longueur (notamment celle du préambule) a été réduite, en application de la résolution 50/227. La Commission estime que l'on devrait davantage

tirer parti des possibilités offertes par le fait de combiner différentes résolutions, et d'augmenter le nombre de résolutions dites d'ensemble.

18. La Deuxième Commission a continué de travailler à d'autres aspects de la résolution 50/227, en particulier en ce qui concerne la rationalisation et l'amélioration de ses méthodes de travail. Par exemple, la durée de ses sessions a été ramenée à huit semaines.

### Troisième Commission

19. À la quarante-cinquième session, la Troisième Commission a établi un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les moyens appropriés de rationaliser ses travaux. L'Assemblée a entériné les recommandations de la Commission et de son groupe de travail dans sa résolution 45/175 du 18 décembre 1990, puis dans la résolution 46/140 du 17 décembre 1991; elle a par la suite approuvé d'autres recommandations tous les ans. Tout au long de cette période, la Commission a élaboré une série de directives établissant une structure révisée de son ordre du jour et pris un certain nombre de décisions pour préciser quels rapports seraient présentés tous les ans, tous les deux ans, tous les trois ans ou tous les cinq ans, et concernant la présentation de propositions. À la fin de chaque session, la Commission consacre une ou deux séances à un examen approfondi de son ordre du jour et des mesures à prendre pour améliorer ses méthodes de travail.

20. L'ordre du jour de la Troisième Commission est organisé autour de deux ensembles de questions, à savoir les questions sociales et questions connexes, et les questions concernant les droits de l'homme et questions connexes. Dans nombre de cas, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme, il est impossible à la Commission de recommander qu'on regroupe davantage ou qu'on fusionne les questions, ou qu'on ne demande des rapports ou l'adoption de législations de fond que tous les deux ans. Pour d'autres sujets, par exemple la criminalité et les drogues, la promotion de la femme et le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'élimination du racisme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la Commission a décidé d'établir des sous-catégories regroupant des sujets analogues et de les examiner ensemble. Cette démarche a été utile, en particulier dans des domaines comme la criminalité et les drogues. Certes, les délégations peuvent, si elles le souhaitent, faire des déclarations distinctes sur telle ou telle question, mais le plus souvent elles optent pour le regroupement, et le débat s'en trouve raccourci.

21. Enfin, la Troisième Commission a pris une autre mesure : elle a encouragé la rédaction de résolutions globales ou d'ensemble pour certaines grandes questions qui se prêtent à l'élaboration d'un ensemble de mesures concertées rassemblées en un seul texte.

### Cinquième Commission

22. Depuis l'adoption de la résolution 48/264, la Cinquième Commission n'a épargné aucun effort pour mener ses travaux en suivant les directives figurant en annexe à la résolution. Toutefois, les retards dans la distribution de la documentation nécessaire continuent d'entraver sérieusement ces travaux. À la quarante-neuvième session, dans sa note sur les moyens possibles d'améliorer les travaux de la Commission (A/C.5/49/CRP.4/Rev.1), le Président de la Cinquième Commission a présenté les réflexions suivantes sur les difficultés auxquelles la Commission se heurte :

«L'efficacité des travaux de la Cinquième Commission dépend dans une large mesure de la qualité, de l'utilité et de l'opportunité des rapports et de l'aide que lui fournissent le Secrétariat, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité du programme et de la coordination, le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection, la Commission de la fonction publique internationale, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel et le Comité des contributions. Pour que les questions techniques ne soient pas examinées deux fois sur le fond, il est de la plus haute importance que la Commission puisse tabler sur la compétence technique de ces organes subsidiaires et qu'elle puisse ainsi entériner leurs recommandations. Une amélioration des procédures de coordination serait de nature à mieux répondre aux besoins de la Commission.»

23. À la même session, le Président de la Cinquième Commission a lancé le processus de rationalisation des travaux de la Commission en application de la résolution 46/220 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991. Malheureusement, la tentative a débouché sur un échec, car la Commission n'a pas pu se mettre d'accord sur toutes les dispositions d'un projet de résolution sur la question présenté par le Président. Dans ce projet, il était proposé que l'Assemblée générale décide de prier le Bureau de la Cinquième Commission de présenter à la Cinquième Commission pour approbation, en consultation avec le secrétariat du Comité consultatif et le plus tôt possible au cours de la session ordinaire, un programme de travail couvrant à la fois la partie principale de la session ordinaire et les reprises de

session, et décide également que, une fois ce programme approuvé, tout retard dans la présentation de rapports par le Secrétaire général ou par le Comité consultatif serait immédiatement signalé au Président de la Cinquième Commission qui en rendrait à son tour compte à la Commission à sa prochaine séance officielle.

24. La situation ne s'étant pas améliorée, l'Assemblée générale, sur la recommandation faite par la Cinquième Commission à la section III (par. 93) de la résolution 52/220 du 22 décembre 1997, a décidé d'entreprendre, à la reprise de sa cinquante-deuxième session, un examen approfondi des méthodes de travail de la Cinquième Commission, aux fins de les rationaliser et d'instituer des mesures d'efficacité qui pourraient permettre à la Commission de finir son travail en temps voulu sans avoir à tenir des séances supplémentaires la nuit et en fin de semaine.

25. La Cinquième Commission a tenu quatre réunions officieuses sous la présidence de son Président, auxquelles elle a examiné de façon approfondie les questions touchant notamment l'organisation de ses travaux, le rôle du Bureau et les mesures à prendre pour assurer que la documentation soit distribuée en temps voulu. Un document de travail présenté par le Président est toujours à l'étude. Sur la proposition du Président, la Commission a décidé de poursuivre l'examen de ces questions lors de la seconde partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session aux fins de proposer des recommandations concrètes.

### Sixième Commission

26. La Sixième Commission a déjà pris, aux quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions de l'Assemblée générale, des mesures tendant à supprimer certains points de l'ordre du jour ou à en ajourner l'examen *sine die*, à n'en examiner certains que tous les deux, trois ou quatre ans, et à en regrouper d'autres.

27. À la quarante-neuvième session, sur la recommandation de la Sixième Commission, l'examen des questions intitulées «Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des États arabes» et «Demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice» a été reporté *sine die*, l'Assemblée décidant «d'[en] reprendre l'examen à l'une de ses sessions ultérieures» (décisions 49/423 et 49/424).

28. Également à la quarante-neuvième session, sur la recommandation de la Sixième Commission, l'Assemblée générale a décidé de reprendre seulement à sa cinquante-deuxième session l'examen de la question intitulée «Conven-

tion sur l'immunité juridictionnelle des États et de leurs biens», qui avait été inscrite à l'ordre du jour des deux sessions précédentes (résolution 49/61).

29. À sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale a décidé de reprendre l'examen de la question intitulée «Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international» quatre ans plus tard, soit à sa cinquante-cinquième session (décision 51/441).

30. La question intitulée «Projet de principes devant régir la conduite des négociations internationales», proposée par le Représentant permanent de la Mongolie (A/52/141), a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale comme point subsidiaire de la question intitulée «Décennie des Nations Unies pour le droit international».

31. Il y a tout lieu de penser qu'à l'avenir la Sixième Commission continuera de prendre des mesures visant à réaliser les objectifs de la résolution 48/264 de l'Assemblée générale.

## IV. Le volume de travail de l'Assemblée générale

32. Malgré quelques progrès dans la rationalisation et la simplification de son ordre du jour, en particulier pour ce qui est du regroupement de certaines questions ou de leur examen sur une base biennale, triennale, voire quadriennale, l'Assemblée n'a pas réussi à réduire son volume global de travail au cours des trois dernières sessions ordinaires. L'on a utilisé trois indicateurs pour établir les tableaux 1, 2 et 3 ci-dessous : le nombre de points à l'ordre du jour de chacune des sessions et leur répartition; le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale; et le nombre de rapports demandés au Secrétaire général.

33. Comme on peut le voir au tableau 1, le nombre de points à l'ordre du jour des quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions de l'Assemblée générale n'a pas diminué. Les efforts déployés par le Bureau pour rationaliser les ordres du jour des commissions n'ont pas débouché sur une réduction notable du nombre de points qui leur ont été renvoyés. Le volume de travail de l'Assemblée en plénière a encore augmenté dans la mesure où

le débat sur certaines questions renvoyées aux grandes commissions se déroule en séance plénière.

34. Au paragraphe 5 de sa résolution 48/264, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à faire preuve de retenue en formulant des propositions demandant de nouveaux rapports du Secrétaire général, en gardant à l'esprit qu'il est souhaitable de réduire le nombre de ces rapports. Toutefois, une légère diminution du nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours des trois dernières sessions ordinaires, nombre qui est passé de 328 à la quarante-neuvième session à 311 à la cinquante et unième session, n'a pas entraîné une réduction correspondante du nombre de rapports demandés au Secrétaire général, dont 283 ont été publiés à la quarante-neuvième session, 288 à la cinquantième session et 286 à la cinquante et unième session.

Tableau 1  
**Répartition des points de l'ordre du jour**

Session	Nombre de points de l'ordre du jour <sup>a</sup>						Total	
	Plénière	Première Commission	CQPSD (Quatrième Commission)	Deuxième Commission	Troisième Commission	Cinquième Commission		Sixième Commission
Quarante-neuvième	61	22	18	8	12	35	14	<b>164</b>
Cinquantième	69	25	15	11	12	36	11	<b>169</b>
Cinquante et unième	68	22	15	7	13	38	12	<b>168</b>

<sup>a</sup> Les chiffres combinés correspondant au nombre de questions renvoyées à l'Assemblée en plénière et aux grandes commissions sont supérieurs aux totaux qui apparaissent dans la dernière colonne, car certaines questions ont été renvoyées à plusieurs commissions à la fois.

Tableau 2  
**Résolutions adoptées**

Session	Résolutions adoptées sur la recommandation de la						Total	
	Sans renvoi à une grande commission	Première Commission	CQPSD (Quatrième Commission)	Deuxième Commission	Troisième Commission	Cinquième Commission		Sixième Commission
Quarante-neuvième	73	44	28	46	71	52	14	<b>328</b>
Cinquantième	76	46	24	41	64	61	13	<b>325</b>
Cinquante et unième	73	46	28	28	63	59	14	<b>311</b>

Tableau 3  
**Rapports du Secrétaire général**

<i>Session</i>	<i>Nombre de rapports</i>
Quarante-neuvième .....	283
Cinquantième .....	288
Cinquante et unième .....	286

## V. Conclusions

35. Les vues reçues des Présidents de l'Assemblée générale aux quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions seront portées à l'attention des présidents qui leur succéderont.

36. Comme indiqué au paragraphe 34 du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 51/241 (A/52/855), une ouverture de crédits de 250 000 dollars par an pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale a été proposée, et par la suite approuvée dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Ce montant vient s'ajouter aux ressources déjà prévues au budget à l'intention du Président pendant son mandat. Les ressources prévues comprennent un porte-parole, des agents de sécurité, des chauffeurs, deux secrétaires et des crédits pour les dépenses de représentation.

37. La disposition contenue dans la résolution 48/264 concernant le schéma suivi pour l'élection des présidents des six grandes commissions est appliquée depuis la quarante-neuvième session.

38. En adoptant ses résolutions 47/233 et 48/264, l'Assemblée générale a révisé son règlement intérieur. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 51/241, la mise en oeuvre de certaines des dispositions concernant l'organisation et les travaux de l'Assemblée générale requiert la modification de plusieurs articles du Règlement intérieur; l'Assemblée devrait donc prendre des décisions à cet effet. Il ne sera donc publié de version révisée du Règlement intérieur de l'Assemblée générale qu'après la prise de ces décisions.